

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emplois d'avenir Question au Gouvernement n° 117

Texte de la question

EMPLOIS D'AVENIR

M. le président. La parole est à M. Philippe Kemel, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Philippe Kemel. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. La volonté du Président de la République de donner rapidement un emploi aux jeunes éloignés du marché du travail s'est traduite par le projet de loi sur les emplois d'avenir que vous avez porté, avec M. le Premier ministre. Ce texte a été discuté dans cette enceinte, et récemment au Sénat. Le vote solennel aura lieu le 9 octobre.

L'annonce de ces emplois a suscité beaucoup d'espérance chez les familles et les jeunes en difficulté. C'est aussi parce qu'ils attendent depuis trop longtemps qu'ils font preuve d'impatience. Vous, à droite, écoutez cela ! Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous indiquer quand pourront être signés les premiers contrats d'avenir ? Comment comptez-vous associer et solliciter les élus, les territoires, les réseaux d'économie solidaire et les missions locales, pour une montée rapide de ces emplois ? (" Allô ! " sur les bancs du groupe UMP.)

D'autre part, quels financements seront inscrits dans le budget 2013 ? Une part de ces crédits concernera-t-elle les dispositifs d'accompagnement, de formation et de professionnalisation ? Enfin, pour les autres contrats aidés, les financements continueront-ils à être disponibles ? Ces précisions sont attendues par les familles et les 150 000 jeunes concernés, mais aussi par celles et ceux qui, dans les régions, veulent que cette belle loi de gauche puisse entrer dans sa phase active. (Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

M. Michel Sapin, *ministre du travail*, *de l'emploi*, *de la formation professionnelle et du dialogue social*. Monsieur le député, vous connaissez tout particulièrement le drame de cette jeunesse de France qui reste sans emploi et sans formation. Dans votre circonscription comme sur l'ensemble du territoire français, jamais il n'y a eu autant de jeunes dans cette situation de double échec. C'est un échec économique, car il n'y a pas d'emploi pour ces jeunes, et un échec éducatif car, à force de retirer des moyens à l'éducation nationale, beaucoup en sont sortis sans la formation nécessaire pour réussir dans la vie. C'est à ceux-là que vous voulez répondre. Vous avez, dans cette assemblée, adopté à une large majorité la loi sur les emplois d'avenir.

Vous me demandez quand cette loi sera mise en application. Je vous réponds : très vite ! ("Ah!" sur plusieurs bancs du groupe SRC.) Nous verrons dès la semaine prochaine qui, sur ces bancs, se prononcera pour ou contre ce projet de loi, dont je suis sûr qu'il sera adopté! Dès les semaines suivantes, les décrets et les circulaires d'application seront mises en oeuvre, et, dès le début du mois de novembre, les premiers contrats d'emplois d'avenir pourront être signés sur l'ensemble du territoire français. Il aura fallu moins de deux mois entre l'adoption du texte en conseil des ministres et sa mise en application sur le territoire français. Il est rare, pour une politique de cette nature, d'aller aussi vite.

Vous me demandez si les crédits seront présents. Oui, ils le seront ! (" Exclamations sur les bancs du groupe UMP.) Dès cette année, les crédits nécessaires au paiement des premiers salaires de ces emplois d'avenir seront dégagés. L'année prochaine, 100 000 emplois d'avenir seront financés avec ces crédits d'accompagnement qui sont absolument nécessaires.

L'ensemble des élus et des collectivités territoriales, et tout particulièrement les régions - le Nord-Pas-de-Calais, chez vous - seront mobilisés pour apporter la formation nécessaire. C'est cette formation qui permettra à ces jeunes, enfin, d'aborder leur avenir avec espoir. (Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.)

Données clés

Auteur: M. Philippe Kemel

Circonscription: Pas-de-Calais (11e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question: 117

Rubrique: Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social **Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 octobre 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 octobre 2012